Image not found or type unknown

Vente de bien / diffamation

Par **Dana17**, le **05/05/2012** à **16:52**

Bonjour,

Nous avons un bien qui est en vente depuis assez longtemps. Récemment, nous avons appris que notre syndic colporter des informations fausses sur notre appartement ce qui empeche la vente puisque face à un professionnel de l'immobilier, notre parole ne vaut pas grand chose face à des acheteurs...
De plus, par colère quand une jeune femme nous a dit être passée au syndic pour voir les appartements à vendre, on ne lui a pas proposé notre bien donc j'ai téléphoné à ce syndic pour lui demander de ne plus vendre notre bien. Je ne suis pas la propriétaire. Mais nous n'avons pas envoyé de lettre RAR... Pour voir un peu leur réaction.
Aucune réaction. Aucun appel au propriétaire (mon époux) pour s'assurer qu'il voulait bien retirer son bien de leur vitrine. Nous avons envoyé une amie et là on lui a répondu que notre appartement était vendu ! Jamais le vendeur ne nous a rappelé pour nous dire qu'il attendait toujours le courrier...
Ma question est : comment se retourner contre ce syndic ? Nous passons pour des menteurs auprès d'acquereurs et de plus il nous a fait loupé 2 ventes !
Merci pour vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés